



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Budget 2018

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à confirmer la commande d'un véhicule électrique PEUGEOT PARTNER et décide l'ouverture d'une ligne de crédit en Investissement au compte **2188** (Autres Immobilisations Corporelles) pour un montant de **21 818.00€**.

Ce véhicule acheté en commun avec la commune d'Oisly nécessite la signature d'une convention bipartite.

Les travaux d'entretien des espaces verts pour l'année 2018 seront effectués par l'entreprise PASNON. Ils comprennent la taille des tilleuls sur la Place de l'Eglise ainsi que la haie du Jardin Public pour un montant de 1 080.00€ HT, soit **1 296.00€ TTC**.

Personnel communal

A l'issue de son contrat de travail CAE, Mr Patrick MULLER sera embauché comme stagiaire pour 5h/semaine par la commune de CHOussy.

Pendant son congé pour maladie ordinaire, Mme Christine BOURDON sera remplacée par un personnel du SIVOS pour la reprise de son emploi du temps de cantinière et d'agent d'entretien.

Une convention de mise à disposition sera signée entre le SIVOS et la commune de CHOussy.

Bâtiments communaux

Le conseil municipal décide le marquage de jeux dans la cour de l'école et / ou sous le préau.

Travaux 2018 sur la RD 21

Le projet retenu pour l'année 2018 est la continuité des travaux de sécurisation des piétons le long de la RD 21 côté Monthou-sur-Cher.

Mr le Maire est autorisé à demander une subvention au titre des amendes de police et a signé une convention avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher afin de récupérer la FCTVA.

PLUi

La Commission Consultative Communale « Urbanisme » se réunira le **Vendredi 9 février 2018 à 18h00** en mairie pour la définition des secteurs à étendre à l'habitat.

Fait et affiché à CHOussy, le

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME